

« Passerelle éducation emploi » : anticiper et accompagner la sortie des jeunes scolarisés en ULIS Lycée (2022-2025)

1

Ce projet fait l'objet d'une convention entre Le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports, le rectorat de l'Académie de Normandie et :

- L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), Délégation Régionale Normandie
- Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- Pôle emploi Le Havre
- Cap emploi du Havre
- Mission Locale du Havre
- MDPH de Seine-Maritime

BASSIN D'EMPLOI/TERRITOIRE : LE HAVRE

1/ PROBLÉMATIQUE & ENJEUX

Les parties prenantes font le constat partagé qu'une grande majorité des jeunes sortant d'Unités Localisées d'Inclusion Scolaire en Lycée professionnel (ULIS LP) ne trouvent pas assez souvent d'emploi en milieu ordinaire, restent longtemps sans solution satisfaisantes et s'orientent parfois par défaut vers le secteur protégé. Les élèves qui intègrent les ULIS LP dans l'académie ont en majorité un handicap relevant du domaine cognitif ou mental. Cette situation de handicap se traduit entre autres par des troubles de l'attention, de la mémoire, de la compréhension, de la communication et rend plus complexe la socialisation.

2/ OBJET DU PROJET DE COOPÉRATION

Il est proposé une expérimentation dite « passerelle » sur le territoire de Seine-Maritime avec pour ambition d'amener les jeunes en situation de handicap vers l'autonomie, grâce à un parcours d'accompagnement social et professionnel mutualisé avec le Service Public de l'Emploi - SPE (Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale) et ce, 6 mois avant la sortie de l'établissement, en préparant et en sécurisant la sortie de celui-ci.

3/ ZONE GÉOGRAPHIQUE

- LE HAVRE

4/ BÉNÉFICIAIRES

- Les élèves qui intègrent les ULIS LP dans l'académie ont en majorité un handicap relevant du domaine cognitif ou mental. Cette situation de handicap se traduit entre autres par des troubles de l'attention, de la mémoire, de la compréhension, de la communication et rend plus complexe la socialisation.

Les jeunes éligibles sont des jeunes adultes :

- De 16 à 18 ans
- Inscrits dans un dispositif ULIS LP pour préparer un CAP
- Reconnus travailleurs handicapés (ayant engagé une démarche de reconnaissance).
- Susceptibles d'être orientés vers le marché du travail

Les élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements suivants peuvent bénéficier du dispositif :

- Lycée Lavoisier Le Havre
- Lycée Françoise de Grâce Le Havre
- Lycée Jules Lecesne Le Havre
- Lycée Schumann Perret Le Havre
- EREA Maurice Genevoix Le Havre
- Lycée Descartes-Maupassant de Fécamp

5/ ACTEURS DU RÉSEAU

- Pôle emploi Le Havre
- Le Cap emploi du Havre
- La Mission Locale du Havre
- Agefiph, Fiphfp, MDPH
- ALFEPH (Ressource Handicap Formation)
- Dispositifs de l'emploi accompagné et de la formation accompagnée

6/ RESSOURCES MISES A DISPOSITION

- Un référent Passerelle a été nommé par structure SPE

7/ MODALITES MISES EN ŒUVRE ET TYPE D'APPUI

- **Un appui par le Service Public de l'Emploi dans l'accompagnement du jeune d'une durée de 6 mois avant la sortie de la scolarité :**

- Informer les élèves et les familles dans le cadre de réunions d'information collective sur les missions des acteurs du SPE dans le cadre de l'accompagnement vers et dans l'emploi.
- Evaluer les besoins des élèves, notamment ceux liés à la compensation du handicap en situation professionnelle (diagnostic croisé sur la situation).
- Appui à la préparation des jeunes à l'entrée sur le marché du travail et à l'emploi au moyen d'un accompagnement individualisé et d'ateliers spécifiques.
- Appui à l'accompagnement des jeunes dans leur recherche de stage en entreprise et sécuriser la mise en emploi.
- Appui au suivi de la période de stage et aider à la valorisation des expériences et compétences.
- Anticiper et accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives en lien avec leur entrée sur le marché du travail (Inscription à Pôle Emploi etc.)

- **Un suivi post ULIS par le référent de parcours du SPE désigné pendant la scolarité :**

- Assurer un suivi dans l'emploi ou accompagner la recherche d'emploi
- Remonter des informations vers les coordonnateurs ULIS et enseignants référents concernés.

8/ MODALITÉS DE PARTAGE DE L'INFORMATION ENTRE PROFESSIONNELS

Des réunions sont organisées entre les coordonnateurs ULIS et les référents SPE pour partager les situations des jeunes 2 à 3 fois par an et autant que de besoin (voir schéma)

Schéma de séquençage des appuis des partenaires du SPE selon les étapes du parcours du jeune (à titre indicatif et suivant les besoins repérés) :

